

IPCO 2,4-D/MECOPROP-P FORMULE 3 XP

Herbicide de catégorie fabrication

SOLUTION

POUR LA FABRICATION, LA PRÉPARATION OU LE RECONDITIONNEMENT.

LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

GARANTIE

2,4-D (présent sous forme de sel de diméthylamine)..... 360 g.e.a./L
Mecoprop-P (présent sous forme de sel de diméthylamine)..... 180 g.e.a./L
Avertissement, contient l'allergène soja.

NO. D'ENREGISTREMENT 27808
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

CONTENU NET: 205 L

AVERTISSEMENT

POISON

La Coopérative Interprovinciale Limitée C.P. 1050, Saskatoon, Saskatchewan, S7K 3M9
1-204-233-3461

MODE D'EMPLOI

À UTILISER UNIQUEMENT DANS LA FABRICATION D'UN HERBICIDE HOMOLOGUÉ EN VERTU DE LA LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES OU D'UN FERTILISANT ACCEPTABLE EN VERTU DE LA *LOI SUR LES ENGRAIS*.

NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination des déchets.

PRÉCAUTIONS

1. GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET/OU EMPÊCHER LES PERSONNES NON AUTORISÉES D'Y AVOIR ACCÈS. 2. Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Peut irriter la peau. 3. Éviter de contaminer toute étendue d'eau. Éviter de contaminer la nourriture pour les humains. 4. Garder dans le contenant original pour l'entreposage. 5. Ne pas entreposer près des semences, aliments pour animaux, engrais ou produits antiparasitaires ni dans la même pièce. **Manutention du concentré (mélange et chargement):** Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long et des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures, et un dispositif pour protéger les yeux

(masque ou lunettes). Rincer les gants avant de les enlever. S'ils prévoient utiliser plus de 265 kg e.a. (736 L IPCO 2,4-D/Mecoprop-P Formule 3XP)/ j, les travailleurs doivent également employer un système fermé. **Manutention de la solution à pulvériser diluée (lors de l'application ou encore de la réparation ou du nettoyage du matériel):** Porter une combinaison de travail par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes, et des chaussures. Rincer les gants avant de les enlever.

PREMIERS SOINS

1. **En cas d'empoisonnement**, appeler IMMÉDIATEMENT le médecin ou contacter un centre anti-poison. 2. **En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer IMMÉDIATEMENT la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. 3. **En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. 4. **En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin IMMÉDIATEMENT pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Ce produit peut causer une grave irritation des yeux. La surexposition à ce produit peut entraîner une toux, une sensation de brûlure, des étourdissements et une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles de surexposition sont la fatigue, la faiblesse musculaire et la nausée. Traiter selon les symptômes.

DANGERS ENVIRONNEMENTAUX

Toxique pour les petits mammifères sauvages, les oiseaux, les organismes aquatiques et les végétaux terrestres non ciblés.

ENTREPOSAGE

ÉVITER LE GEL

ÉLIMINATION

Les fabricants canadiens doivent éliminer les matières actives non utilisées et les contenants en respectant la réglementation municipale et provinciale. Pour plus de détails et pour des renseignements sur le nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant ou à l'agence provinciale responsable.

AVIS À L'UTILISATEUR:

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

RC 580-0710

Le présent service de transcription d'étiquettes est offert par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire afin de faciliter la recherche des renseignements qui apparaissent sur les étiquettes. Les renseignements fournis ne remplacent pas les étiquettes officielles en papier. L'ARLA ne fournit pas d'assurance ou de garantie que les renseignements obtenus de ce service sont exacts et courants et, par conséquent, n'assume aucune responsabilité relativement à des pertes résultant, directement ou indirectement, de l'utilisation de ce service.

+))